



## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**n° 20241217072 – Déclassement du bien communal cadastré section AA parcelle n° 179, dénommé « Caserne de Gendarmerie ».**

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

**13 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Arnel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**4 absents :** Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Arnel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

### **Monsieur le Maire,**

**Rappelle** que la commune est propriétaire du bâtiment dénommé « Caserne de Gendarmerie », cadastré Section AA parcelle n° 179, d'une superficie parcellaire de 1499 m<sup>2</sup>, sis 16 rue de la Riberette, constitué de 6 logements et d'un espace de bureaux et de locaux techniques ;

**Rappelle** que ce bien construit en 1967 a fait l'objet d'une location par l'État – Gendarmerie depuis lors ;

**Rappelle** que ce bâtiment fait partie du domaine public et qu'il a été affecté aux services de la Gendarmerie en accueillant le Peloton Spécialisé d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) et leurs familles ;

**Rappelle** que le Colonel Arnaud GOUDARD, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales a informé la Commune par courrier reçu en date du 30 novembre 2023 de la résiliation dudit bail de location ;

**Rappelle** que depuis le mois de mars 2024, le PSIG a déménagé à la nouvelle Caserne de Gendarmerie de Prades au même titre que les familles des Gendarmes ;

**Précise** que ce bâtiment n'est plus affecté depuis le 29 mai 2024 à l'utilité publique de bâtiment communal.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour,**

**Décide** le déclassement du domaine public communal et l'incorporation au domaine privé communal de l'immeuble dénommé « Caserne de Gendarmerie », cadastré Section AA parcelle n° 179, d'une superficie parcellaire de 1499 m<sup>2</sup>, sis 16 rue de la Riberette, constitué de 6 logements, d'un espace de bureaux et de locaux techniques ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Bruno GUÉRIN,**

**Maire de Vinça.**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-20241217072-DE

